

Dénomination : 2DFG
n° de gestion : 2011B03867
n° d'identification : 533 346 490
n° de dépôt : A2012/015162
Date du dépôt : 22/06/2012
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire



4156096



4156096

2DFG

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 127 boulevard de la Croix Rousse

69004 LYON (Rhône)

533 346 490 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 4 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le quatre juin, à vingt heures ,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| - Monsieur Franck DELISLE, propriétaire de numérotées de 1 à 450, | 450 parts, |
| - Madame Géraldine DUBOIS, propriétaire de numérotées de 451 à 500, | 50 parts, |

soit un total de

500 parts

sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Franck DELISLE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le quorum étant atteint, le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des deux tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Suppression d'activité,
- Modification de l'objet social,

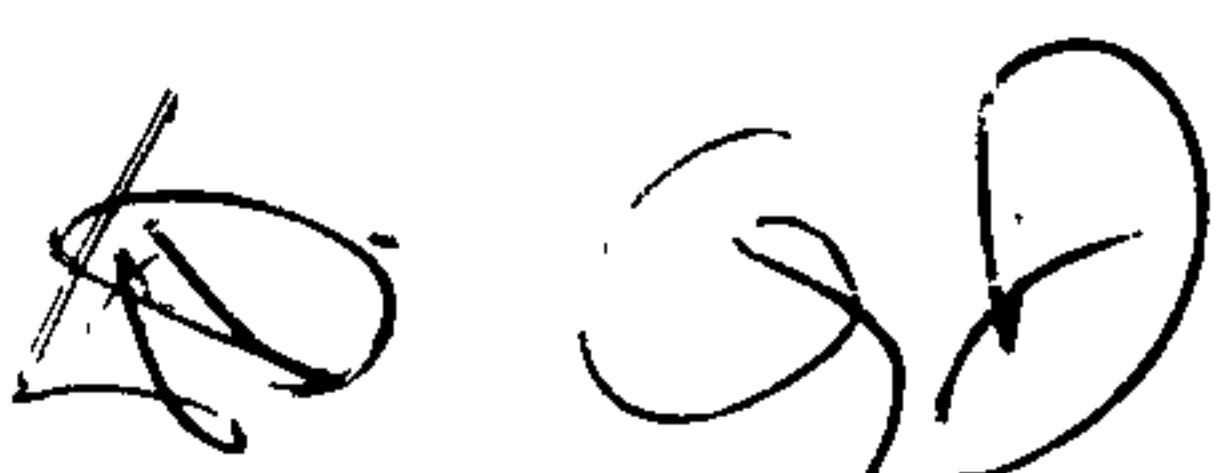
Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de supprimer l'activité de : Onglerie, maquillage permanent, esthétique, vente de produits de beauté et bijouterie fantaisie.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de modifier l'objet de la société, à compter du 1er janvier 2012, comme suit :

La propriété, l'administration et la gestion de tous bien et/ou droits mobiliers et/ou immobiliers et plus particulièrement :

- En matière mobilière : la propriété par voie d'acquisition à titre onéreux, de souscription au capital d'origine ou augmentation de capital, de participation à des opérations de fusion, scission ou regroupement de toute nature, d'échange de parts et actions dans toutes sociétés civiles et commerciales

- En matière immobilière : La propriété par voie d'acquisition à titre onéreux, crédit bail immobilier, apport en nature, échange, construction d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel en vue de la location,

La réalisation de toutes opérations, l'exercice de toutes prestations, l'acceptation de tous mandats sociaux de nature à permettre ou à favoriser la réalisation de l'objet social.

Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts :

"Article 2 – Objet social"

"La société a pour objet :

La propriété, l'administration et la gestion de tous bien et/ou droits mobiliers et/ou immobiliers et plus particulièrement :

- En matière mobilière : la propriété par voie d'acquisition à titre onéreux, de souscription au capital d'origine ou augmentation de capital, de participation à des opérations de fusion, scission ou regroupement de toute nature, d'échange de parts et actions dans toutes sociétés civiles et commerciales

- En matière immobilière : La propriété par voie d'acquisition à titre onéreux, crédit bail immobilier, apport en nature, échange, construction d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel en vue de la location,

La réalisation de toutes opérations, l'exercice de toutes prestations, l'acceptation de tous mandats sociaux de nature à permettre ou à favoriser la réalisation de l'objet social.

Obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays."

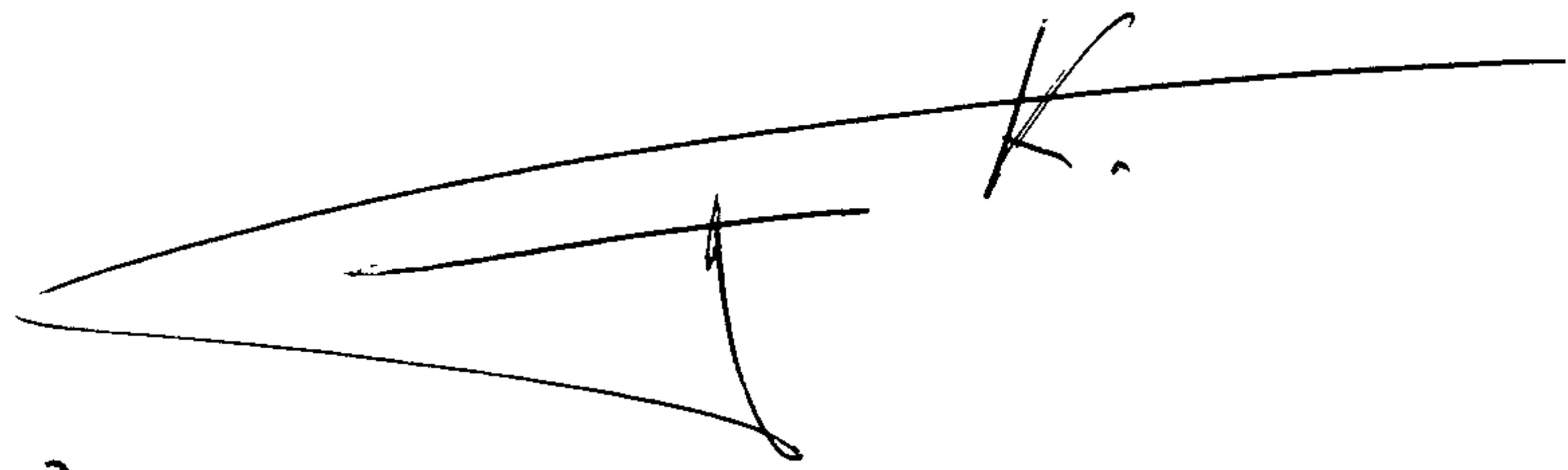
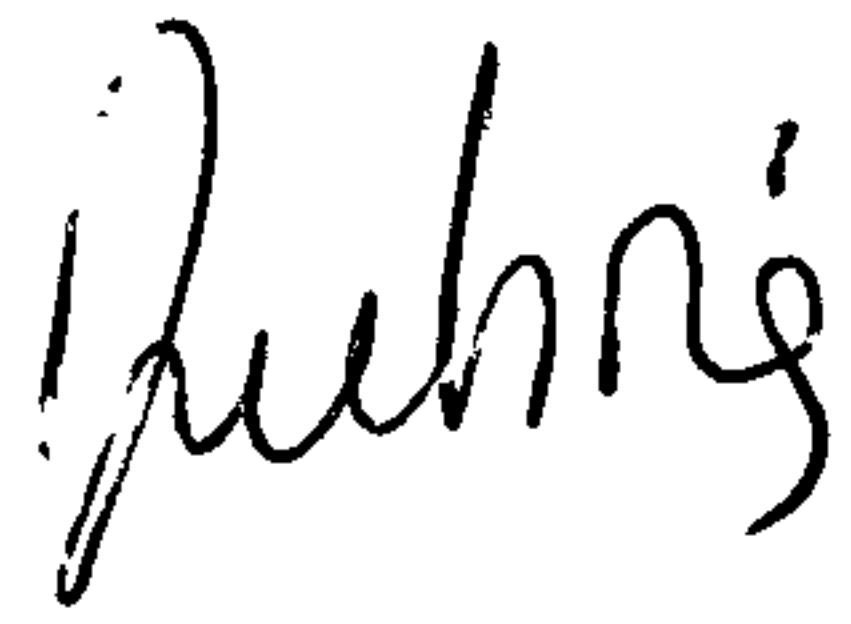

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés ou leurs mandataires.

Franck DELISLE

Géraldine DUBOIS

A stylized handwritten signature consisting of a long horizontal line with a sharp point on the left, a vertical stroke crossing it, and a small 'K' or similar character at the end.A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Géraldine'.Handwritten initials or marks, including a circled 'A' and a stylized signature.